

PROJET DE LOI

N° 117

adopté

**SÉNAT**

le 5 juin 1985

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'un accord international de  
1983 sur les bois tropicaux (ensemble trois annexes).*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de  
loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 259 et 285 (1984-1985).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord international de 1983 sur les bois tropicaux (ensemble trois annexes), fait à Genève le 18 novembre 1983, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, le 5 juin 1985.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 259 (1984-1985), Sénat.